Parlement européen
2014-2019

Document de séance

B8-0672/2016

9.5.2016

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement

sur l'implantation de l'islamisme fondamentaliste au Kosovo

Dominique Bilde, Edouard Ferrand

B8-0672/2016

Proposition de résolution du Parlement européen sur l'implantation de l'islamisme fondamentaliste au Kosovo

Le Parlement européen,

– vu l'article 133 de son règlement,

A. considérant qu'au cours de ces deux dernières années, 314 Kosovars sont partis rejoindre l'organisation dite "État islamique";

B. considérant que, depuis la déstabilisation des Balkans et la guerre ayant conduit à l'indépendance du Kosovo en 1999, des fonds venant d'Arabie saoudite, aussi bien d'organisations caritatives, de ministères que de personnes privées, ont financé la promotion du wahhabisme, une interprétation radicale de l'islam;

C. considérant qu'en quinze ans environ, cet argent a été utilisé pour la construction de 240 mosquées dans lesquelles fleurissent des discours prodjihad, ainsi que pour des centaines de bourses scolaires qui ont permis à des Kosovars d'aller étudier en Arabie saoudite;

D. considérant le projet d'accord négocié en vue de l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo a été paraphé en juillet 2014;

1. demande à la Commission de faire toute la lumière sur les financements étrangers à l'islamisme fondamentaliste au Kosovo;

2. demande de mettre un terme à toute perspective d'adhésion à l'Union européenne pour le Kosovo;

3. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil et aux États membres.